



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SUSVILLE

L'an deux mil vingt – trois, le 07 mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué le 28 février 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Emile BUCH, Maire.

Présents : Emile BUCH, Valérie CHALLON, Michel JEANNIN, Michel MARTOIA, Patrick GUIGNIER, Valérie ESCOFFIER, Michel PLEUCHOT, Lucie BALMET, Marijane GEISSLER, Dominique PICAVEZ, Frédéric MAUGIRON, Philippe LUYAT

Excusés : Nathalie COLONEL, pouvoir donné à Michel JEANNIN - Elodie JODAR, pouvoir donné à Valérie CHALLON - Sandrine BOSCARO, pouvoir donné à Frédéric MAUGIRON

*Nombre de suffrages exprimés : 15*

*Pour : 15*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

**Délibération n° D\_10\_07032023**

### **10. Attribution d'une subvention exceptionnelle à Puit's Art pour l'installation d'un « puits de lumière » au sol à la chapelle Notre-Dame des Neiges**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du projet de l'association Puits'art d'installer un puits de lumière de grande dimension au sol de la chapelle Notre-Dame des Neiges symbolisant la remontée des mineurs vers le jour.

Un épais vitrage sur lequel on pourra marcher viendra couronner le travail de restauration de la chapelle. Le disque lumineux (diamètre 5mètres) sera réalisé par un maître verrier grenoblois. L'association estime le coût total du projet à 60 000 €. Pour parvenir à la réalisation de cet ambitieux projet, le Maire indique que l'association a lancé une souscription.

Il propose au Conseil municipal que la commune participe à cette souscription à hauteur d'une subvention exceptionnelle de 1 000 euros.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**Attribue une subvention exceptionnelle de 1 000 euros à l'association Puits'Art pour le projet d'installation d'un puits de lumière au sol de la chapelle Notre-Dame-des-Neiges.**

**Dit que la dépense sera inscrite au compte 6574 du BP 2023.**

Le Maire,  
Emile BUCH

*Certifiée exécutoire compte tenu  
de la transmission à la Préfecture  
et de la publication sur le site internet  
de la commune [www.susville.fr](http://www.susville.fr)  
le 09 mars 2023.*

*Le Maire, Emile BUCH.*

